



Les primes de fin d'année pour les personnels BIATSS (titulaires et suppléants) ?

Des montants indignes et des critères d'attribution d'une indécence absolue en cette période d'inflation

Que se passe-t-il pour les primes de fin d'année en 2022 ?

Pour rappel, tous les personnels avaient touché **500€ nets en décembre 2020** et **600€ bruts en décembre 2021**. Cette année, alors que la crise énergétique et l'inflation grèvent les budgets des familles, en particulier les plus précaires, notre direction a choisi de réduire drastiquement le montant des primes avec une base de **200€ bruts en décembre 2022** pour tout le monde (**environ 180€ nets par agent**), et une part variable attribuée au mérite en toute subjectivité par les chef.fes de service (300€ max) en fonction des critères suivants :

- Intérim, suppléance, surcharge (**quid de la santé au travail ?**) vous avez pallié l'absence d'un collègue ? Dans le meilleur des cas, vous recevrez 300€ pour 12 mois (soit 23€ par mois). Ainsi, vous aurez fait double travail pour une somme ridicule, voire méprisante... De belles économies sur le dos des travailleurs.euses pour la présidence qui, pendant ce temps, ne remplace pas les collègues absents...ou n'embauche pas suffisamment) ;
- Gestion de projet spécifique (**qui sont les concerné.es ?**)
- Qualité de travail particulière (**comment l'interpréter ? quels critères ?**)

On sait déjà que la majorité de collègues ne rentreront pas dans ces critères pour avoir une prime augmentée.

Argumentations de la direction pour diminuer ce montant aussi drastiquement : baisse des budgets (l'État n'a pas compensé l'augmentation du point d'indice, des contrats doctoraux, du RIFSEEP...et les hausses des prix des fluides).

Mais, est-ce aux agents d'en faire les frais ? Le personnel de l'ENS a-t-il démérité ?

Un vote unanime porté et arraché par les élu-es CGT au CT a permis d'obtenir une renégociation.

N'y a-t-il plus d'argent à l'Ens de Lyon pour rogner sur les primes de fin d'année ????

- On sait que **14 collègues dirigeants** se partagent des primes « dérogatoires » pour une **enveloppe annuelle de 250 000€** : a-t-on revu à la baisse le versement de ces primes, comme ce qui est imposé à la masse des agents ?
- On sait que la **COMUE doit à l'ENS 500.000€** (décision du tribunal administratif de Lyon), une somme qui à ce jour n'a jamais été restituée malgré les demandes des élu-es syndicaux dans toutes les instances.

Ça suffit !!! Les arguments de la direction sont fallacieux !!

Nous demandons des primes égalitaires et dignes pour tout le monde.

Nous voulons vivre décemment de nos métiers et de nos fonctions !

Venez rencontrer vos élu-es CGT pour échanger sur vos conditions de travail !